

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE MONTREAL

SOMMAIRE

I Au prône Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Société d'une Messe et Union Saint-Jean. — IV Les prières pour la paix : Lettre-circulaire de Mgr l'archevêque de Montréal. — V Correspondance romaine. — VI M. l'abbé F.-X. Laberge. — VII Mgr Latulippe et la question des écoles. — IX Une bonne histoire.

AU PRONE

Le dimanche, 21 mars

On annonce :

Le temps de la Passion ;

La fête de l'Annonciation (jeudi) dont la solennité aura lieu le 18 avril.

OFFICES DE L'EGLISE

Le dimanche, 21 mars

Messe du dim. de la Passion, **semi-double** (privil. contre tout office de 1e cl.); 2e or. de saint Benoît, 3e **A cunctis**; préf. de la Trinité. — Aux vêpres du dim. mém. de saint Benoît.

Jeudi, pendant le chant du **Credo**, au verset **Et incarnatus est... factus est**, tous s'agenouillent en l'honneur du mystère de l'Incarnation.

TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES

Le dimanche, 28 mars

Tous les titulaires dont l'office tombe depuis le 1er dimanche du Carême n'auront leur solennité que le IVe dimanche après Pâques (le 2 mai), le IIe et le IIIe dimanche étant occupés par les solennités de l'Annonciation et de saint Joseph.

PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Mardi, 23 mars. — Saint-Elzéar.
 Jeudi, 25 " — Ile Bizard.
 Samedi, 27 " — Rosemont.

SOCIETE D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, 6 mars 1915.

M. l'abbé Isidore Forget, ancien curé de Saint-Colomban, décédé le 4 de ce mois à Saint-Jérôme, était membre de la SOCIETE D'UNE MESSE.

ADÉLARD HARBOUR, prêtre, *Chancelier.*

UNION SAINT-JEAN

Archevêché de Montréal, 6 mars 1915.

M. l'abbé Isidore Forget, ancien curé de Saint-Colomban, décédé le 4 de ce mois, à Saint-Jérôme, était membre de l'Union Saint-Jean, SECTION D'UNE MESSE.

G. DAUTH, p. d.,
Secrétaire de l'Union Saint-Jean.

LES PRIERES POUR LA PAIX

**LETTRE - CIRCULAIRE DE MGR L'ARCHEVEQUE
DE MONTREAL**

Archevêché de Montréal, 8 mars 1915.

Mes chers collaborateurs,

Les *Acta Apostolicae Sedis* ont publié un décret de Notre Saint-Père le pape Benoît XV prescrivant des prières publiques dans toutes les églises du monde et une prière spéciale, composée par Sa Sainteté elle-même, afin d'obtenir le grand bienfait de la paix. Ces prières ont été faites dans les pays d'Europe le 7 février dernier. Elles ont donné lieu à Rome, en particulier, dans la basilique de Saint-Pierre, à une très émouvante manifestation religieuse. La date, pour nous, en a

été fixée au 21 de ce mois, dimanche de la Passion. Veuillez donner à vos fidèles lecture du décret pontifical, dont je vous envoie la traduction officielle, et en exécuter toutes les prescriptions.

Prions avec ferveur, avec confiance, le Dieu des miséricordes, nous unissant d'esprit et de coeur aux intentions du chef de l'Eglise.

DECRET

“ Affligé à la vue de la guerre qui broye tant de jeunes vies, qui jette dans la désolation les familles et les cités, et qui entraîne dans son tourbillon des nations florissantes ; considérant que le Seigneur, qui *castigando sanat et ignoscendo conservat*, se laisse toucher par les prières des coeurs contrits et humiliés ; désireux de faire parler plus haut encore que le fracas des armes la voix de la foi, de l'espérance et de la charité, qui, seules, ont la force divine d'unir les hommes en un seul coeur et une seule âme, — Sa Sainteté Benoît XV invite, il exhorte le clergé et le peuple à des oeuvres de mortification pour expier les péchés qui provoquent les justes châtiments de Dieu, et il a décidé, en même temps, que, dans tout le monde catholique, d'humbles prières seront adressées à Dieu pour obtenir de sa miséricorde la paix tant désirée.

Dans ce but, Sa Sainteté ordonne que, le dimanche de la Sexagésime, 7 février prochain, pour l'Europe — et, pour tous les autres diocèses du monde, le dimanche de la Passion, 21 mars — l'on célèbre, dans toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et dans toutes celles des religieux, des cérémonies spéciales, réglées de la manière suivante :

Le matin, après la messe conventuelle ou paroissiale, on exposera solennellement le Très Saint-Sacrement. L'encense-

ment effectué, on chantera le psaume 50 *Miserere mei, Deus*, suivi de l'antienne: *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis nisi tu, Deus noster*, avec les v. *Fiat pax in virtute tua, R. Et abundantia in turribus tuis*, et l'oraison *pro pace: Deus, a quo sancta desideria, etc.*

Le Très Saint-Sacrement restera ensuite exposé à l'adoration publique toute la journée, et il est désirable que les enfants y participent dans la mesure convenable.

Le soir, avant de terminer l'exposition du Très Saint-Sacrement, on récitera le chapelet et ensuite la prière ci-jointe qui a été composée spécialement par le Souverain-Pontife pour obtenir la paix. Suivra le chant des litanies des Saints, conformément à l'ordre prescrit pour l'exposition des XL Heures dans le rituel liturgique romain de 1913. Immédiatement après les litanies, on chantera : *Parce Domine, parce populo tuo; ne in aeternum irascaris nobis* et les versets avec les oraisons que l'on a coutume de réciter après la procession *in quacumque tribulatione*, comme dans le rituel romain, en y ajoutant l'oraison *pro pace: Deus, a quo sancta desideria, etc.*

On terminera la cérémonie par le chant du *Tantum ergo* et par la bénédiction du Très Saint-Sacrement, *more solito*.

Afin d'ailleurs que le Seigneur répande ses grâces avec plus d'abondance, le Souverain-Pontife exhorte les fidèles à s'approcher en cette occasion du sacrement de Pénitence et à recevoir la Très Sainte Eucharistie. Il accorde l'Indulgence plénière à tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communiqué, assisteront aux cérémonies du matin ou à celles du soir, ou prieront durant un certain laps de temps devant le Très Saint-Sacrement exposé. ”

Du Vatican, 10 janvier 1915.

PIERRE CARDINAL GASPARRI,

Secrétaire d'Etat.

PRIERE

“ Attristés par les horreurs d'une guerre qui entraîne dans son tourbillon les nations et les peuples, nous nous réfugions, ô Jésus, dans Votre Coeur très aimant, comme dans un suprême asile; de Vous, *Dieu des miséricordes*, nos gémissements implorent la cessation de l'épouvantable fléau; de Vous, *Roi pacifique*, nos vœux sollicitent le retour si désiré de la paix.

De Votre Coeur divin, Vous fites rayonner dans le monde la charité, afin que, toute discorde cessant, l'amour seul régnât entre les hommes. Durant Votre vie mortelle, ici-bas, Votre Coeur palpita d'une très tendre compassion pour les disgrâces humaines. Oh! que ce Coeur s'émeuve donc encore en cette heure-ci, chargée, pour nous, de haines si funestes et de si horribles carnages !

Prenez pitié de tant de mères, angoissées pour le sort de leur fils; pitié de tant de familles, orphelines de leur chef; pitié enfin de la malheureuse Europe que menace une si vaste ruine !

Inspirez Vous-même aux gouvernants et aux peuples des conseils de douceur, résolvez les conflits qui déchirent les nations, faites que les hommes se donnent de nouveau le baiser de la paix, Vous qui, au prix de Votre sang, les avez rendus frères. Et comme, un jour, au cri suppliant de l'apôtre Pierre : *Sauvez-nous, ô Seigneur, nous périssons*, vous répondites avec pitié, en calmant la tempête de la mer; de même, aujourd'hui, à nos confiantes prières, répondez par le pardon, en rétablissant dans le monde bouleversé la tranquillité et la paix.

Vous aussi, ô Vierge Très Sainte, comme vous le fites en d'autres temps de terribles épreuves, aidez-nous, protégez-nous, sauvez-nous. Ainsi soit-il. ”

Agréez, chers collaborateurs, l'assurance de mon entier dévouement en Notre-Seigneur.

† PAUL, ARCH. DE MONTRÉAL.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Février 1915.

LE Souverain-Pontife, comme chef suprême de l'Eglise et pasteur de tous les fidèles, doit évidemment les confondre tous dans une charité commune? Pour lui, il n'y a pas de belligérants, il n'y a que des chrétiens, et comme il le dit fort justement, tous sont ses fils qu'il hérite au même degré. Cela étant, il doit non pas insister sur ce qui peut les diviser, mais au contraire appuyer sur ce qui peut les unir. Ces considérations dérivent d'une façon si claire de la mission du chef de l'Eglise, qu'il faut s'étonner de voir que le pape Benoît XV ait été obligé de les rappeler dans son allocution consistoriale du 22 janvier. Et cependant ce rappel aux principes primordiaux de l'Eglise, à la mission de charité du Christ et de son vicaire, était nécessaire parce que tout cela était, soit méconnu, soit mal compris. Chaque nation estime les événements à son point de vue personnel, et juge les autres suivant ce qu'ils font pour ou contre ses intérêts. Les Français, par exemple, ne peuvent pas comprendre que le pape ne les appuie point directement. Ils voudraient que le pape déclarât la guerre que leur fait l'Allemagne une guerre injuste, et cela avec toutes les conséquences qu'entraîne, au point de vue de la justice catholique, la déclaration de cette illégitimité. Si une nation peut affirmer que la guerre qu'on lui fait est injuste, c'est à coup sûr la Belgique, et cependant, bien que l'évidence ici s'impose, le pape n'a pas cru devoir le déclarer officiellement. Et il a de bonnes raisons d'agir ainsi. La première est que personne, pas même la Belgique, ne lui a soumis officiellement le cas théologique, qui relève aussi du droit naturel. Quand le soleil éclaire, il n'est point nécessaire que le magistrat d'une ville le déclare officiellement à ses administrés. Mais dans cette allocution consistoriale, le pape a parlé en termes

émus de la Belgique et des maux dont elle est présentement affligée. Il a stigmatisé les horreurs injustifiées de la guerre, de quelque côté qu'elles viennent. Or, sous cette phrase, très vraie en soi et qui est une déclaration de principes, personne ne s'est trompé sur le fait, et les Allemands moins que tout autre. La guerre d'aujourd'hui est une régression aux temps barbares. On la conduit d'une façon à rendre jalouses les hordes d'Attila et de ses farouches Huns. Ce sont ces cruautés inutiles que stigmatise le pape, et si on désigne facilement les victimes par leur nom, le nom des bourreaux n'est pas non plus un inconnu!

Toutefois, j'ai entendu bien des conversations où l'on fait presque un crime au pape de n'être pas allé plus loin, de n'avoir pas mis des noms propres, levé les masques? Ces préoccupations, qui sont excusables chez les belligérants, ne le seraient point chez le pape qui ne pourrait contenter les uns sans gravement mécontenter les autres. Or ces autres, à l'exception des grands chefs, sont pour la plupart dans l'ignorance et ne savent que ce qu'on veut bien leur faire savoir. L'Allemagne ne leur a jamais dit qu'elle avait déclaré la guerre, parce qu'elle la voulait pour ses fins politiques et militaires, parce qu'elle voulait courber la culture latine sous l'hégémonie allemande. Elle a dit à ses peuples, à ses troupes, ce qu'elle a voulu, et ses peuples, ses soldats l'ont crue du premier jusqu'au dernier. Ils sont donc en grand nombre de bonne foi, et tellement de bonne foi qu'ils n'ont pas songé à demander au pape si les choses étaient ainsi, si la guerre dans laquelle ils s'agitent était légitime. Or tous les théologiens savent combien ces questions de bonne foi sont délicates surtout quand se pose la question: "Faut-il éclairer cette bonne foi et lui montrer qu'elle est fausse?" Il n'y a pas de doute que si le pape était légitimement interrogé par un des belligérants, il examinerait le cas proposé et donnerait sa décision.

Mais personne ne le lui a demandé. Nous savons bien à quoi nous en tenir, et les Allemands croient eux aussi dans leur droit. Rappelons-nous le mot de l'Écriture: *Est qui videt et judicat* — *C'est Dieu qui voit et qui juge*, et puisque le pape ne croit pas devoir parler, faisons comme lui, en laissant à Dieu le soin de juger et de jauger les responsabilités.

Pendant la parole du pape est loin d'être inutile. Il veut la paix! Il la veut d'une manière intense. Il cherche à l'effectuer d'une manière pratique. Tous les actes de son pontificat le démontrent surabondamment. Il s'adresse au Dieu des armées, au Dieu de la paix, et pour ce motif convie tous les fidèles qui relèvent de lui à une prière collective. Cette prière est enrichie d'indulgences.

On sait que lorsqu'une prière est enrichie d'une indulgence, celle-ci peut se gagner quelle que soit la langue dans laquelle on la récite. On peut la dire en latin, langue officielle de l'Église, ou bien en turec, et les indulgences seront gagnées pourvu que la traduction soit substantiellement fidèle. C'est une règle générale, et par conséquent, à moins d'indication contraire explicite, on peut réciter une prière indulgenciée en n'importe quelle langue. Toutefois Benoît XV a fait une innovation et les *Acta* nous donnent non seulement le texte latin de la prière pour la paix, mais les versions française, anglaise, allemande, italienne, espagnole, portugaise, russe et slave. Le texte russe est imprimé en caractères russes, et le slave en caractères latins. C'est bien la première fois qu'un document officiel du Saint-Siège est imprimé dans les *Acta* en russe, avec des caractères non latins. C'est aussi la première fois qu'on voit des traductions portugaise, russe et slave. Quel est le motif de cette innovation? Il semble que le pape ait voulu, par ces multiples traductions, rendre plus étroite l'union des fidèles avec le chef de l'Église. *Vis unita fortior*, dit l'adage latin, *on se fortifie en s'unissant!* Quand les fidèles des

rares slaves, par exemple, réciteront cette prière, ils sauront que le pape s'est préoccupé des paroles matérielles qu'il met sur leurs lèvres. Ils prieront donc mieux en union avec le chef de l'Eglise et leurs supplications en obtiendront une nouvelle force devant Dieu.

Mais, et c'est ce me semble le point important, pour vouloir efficacement la paix le pape se doit de ne partir en guerre contre personne. C'est pour cela que, faisant taire les mouvements de son coeur, il se tient dans une sphère supérieure à celle dans laquelle s'agitent les passions humaines. Il est tenu pour ce motif à une impartialité que rien ne peut ni ne doit faire fléchir. S'il aime les races latines qui combattent, comme la Belgique et la France, pour leur indépendance et leur liberté, il ne peut oublier que dans l'autre camp il y a grand nombre de fidèles dont il est le père et qui font, au même titre, partie du troupeau qu'il doit guider vers le ciel. La papauté est universelle comme la religion dont elle est l'expression. Elle doit rassembler et non désunir, attirer tout à elle et non point repousser une portion notable de ses ouailles. Pour que la voix du chef suprême puisse se faire entendre de tous, elle ne doit pas éloigner par sa dureté une partie de ceux qui recourent à lui.

Les catholiques latins belligérants n'ont pas toujours compris cela, et il en est résulté, dans des journaux catholiques, des expressions, des sous-entendus, qui n'ont eu pour résultat que de rendre plus pénible, plus angoissant, l'accomplissant de la mission pontificale. Heureusement, cela ne l'a point fait dévier, et quand viendra le moment béni de la paix, on verra comment l'attitude impartiale de Benoît XV aura contribué à en hâter le moment, ou au moins à la rendre plus humaine et plus durable.

Le tremblement de terre dont l'Italie méridionale vient d'être le théâtre et la victime a certainement des causes d'origine soit volcanique, soit tellurique. Il est à remarquer que la ville d'Avezzano, qui a été complètement détruite—il ne reste guère qu'un millier de survivants sur près de 12,000 habitants — est située sur les bords de l'ancien lac de Fuçino, desséché par un ingénieur français, M. Brisse, sur les ordres du prince Alexandre Torlonia. Cet ancien lac affecte une forme circulaire, ce qui porte à y voir le cratère d'un volcan éteint, et Avezzano était bâtie sur le bord même du cratère. C'est ce qui semble justifier l'action des feux souterrains, d'autant plus qu'on parle de sources chaudes qui seraient apparues çà et là. D'autres veulent n'y voir qu'un glissement de couches terrestres cherchant leur nouvelle position d'équilibre au détriment, malheureusement des habitants. Ce serait une seconde édition du tremblement de terre qui dévasta Messine, il y a quelques années, et qui, d'après les géologues italiens, doit être attribué à cette cause.

Je ne me charge point de trancher la discussion et me borne à signaler le dévouement du clergé qui s'est fait remarquer par son zèle à secourir les victimes. Je noterai aussi au passage le magnifique élan de charité qui a secoué la péninsule, des Alpes-cottiennes au golfe de Tarente. Si les catholiques n'ont pas été les derniers dans cette lutte généreuse, s'ils font sinon mieux au moins plus vite que les autres, c'est parce qu'ils ne sont point gênés par la bureaucratie, laquelle ne perd jamais ses droits. Avant que les secours officiels arrivent aux victimes, ils ont dû être tant de fois enregistrés, protocolés, ils ont dû passer par tant de mains, qu'ils arrivent souvent bien tard. Et puis, il ne faudrait point que le gouvernement italien imitât son prédécesseur au moment du tremblement de terre de Casamicciola. Celui-ci eut alors une idée géniale. Il alloua une part considérable des secours aux décédés! Puis,

pour faire passer cette part aux survivants, il la considéra comme succession entre étrangers et lui appliqua la taxe de 13% qui était alors celle du pays. Bien entendu il s'était auparavant compensé de tous les frais qu'il avait faits pour les premiers secours. De même, la France officielle n'a guère à envier à l'Italie, car tout le monde sait comment ont été distribués les secours que la charité avait donnés pour les victimes du Mont Pelée à la Martinique. Quand les idées de foi ne dominant pas, il arrive forcément que cet élan charitable se traduit par un déplacement de fonds dont une bonne partie va à ceux qui se chargent du déplacement. — Et puis hélas ! ces sinistres, qui devraient servir à faire toucher du doigt la justice de Dieu irrité par nos crimes, ne sont souvent qu'un prétexte à bals et soirées théâtrales dont le produit, quand il y en a, arrive aux malheureux, dont il y a toujours trop.

DON ALESSANDRO.

M. L'ABBE F.-X. LABERGE



l'abbé F.-X. Laberge, l'ancien curé de la Pointe-Clai-
re, est mort à l'Hôpital des Incurables, à Montréal,
le 25 février dernier. Encore un de nos anciens qui
s'en va, cependant que tous nous vieillissons ! En rendant
hommage à la mémoire de M. l'abbé Taillon, l'autre semaine,
notre confrère, M. l'abbé Perrier, disait en termes choisis quel
exemple ils nous laissent, à nous leurs frères plus jeunes, ces
vétérans du clergé montréalais, qui furent formés à l'école du
grand Mgr Bourget, et demeurèrent sous la main paternelle
de Mgr Fabre des hommes de doctrine et d'obéissance.

M. le curé Laberge, nous écrit l'un de ses contemporains et
meilleurs amis, fut avant tout un homme de paix et de conci-
liation. Sans jamais rien sacrifier des droits de l'Eglise et de
la vérité, partout où il passa, à Saint-Hippolyte, à l'Ile-Bizard

et à la Pointe-Claire, sans rien sacrifier et sans froisser personne, il sut régler des difficultés sans nombre. Il était d'une patience inlassable. Quand on venait lui exposer quelques griefs, raconte l'un de ses anciens vicaires, il avait le secret — art difficile! — de savoir écouter. On ne réussissait jamais à le faire fâcher. Pour finir l'entretien, il avait une façon à lui de dire: " Bien, bien, cela va s'arranger ". Et cela s'arrangeait toujours.

Il aimait ses paroissiens et, comme le bon pasteur, les connaissait tous par leur nom, depuis le grand-père et la grand-mère jusqu'au " petit Joseph " et à la " petite Marie ". Il aimait à confesser, à prêcher, à catéchiser, à visiter les malades. C'était un vrai pasteur et un homme de ministère. On a même dit, quand il commença à vieillir, qu'il confessait trop, allant jusqu'à retarder l'heure des offices, qu'il prêchait un peu longuement et ne craignait pas assez de se répéter. Mais ses instructions étaient pratiques et sa douceur au confessionnal a relevé et consolé bien des âmes. C'est cela, sans doute, qui aura compté au tribunal du souverain juge.

Ce qui aura compté aussi, très certainement, car cela est souvent bien méritoire, c'est son respect pour l'autorité. On le vit toujours, nous écrit le vénérable curé dont nous parlons plus haut, dans les conversations et les discussions, défendre les bonnes causes et soutenir l'autorité avec conviction. L'appelaient-on, même contre ses goûts, à telle ou telle position, continue notre correspondant, il s'inclinait. " C'est bien, disait-il, l'évêque a parlé, je dois lui obéir. " C'était là tout son programme. Il y fut fidèle toute sa vie.

M. Laberge fut en plus un administrateur habile et heureux. A l'Ile-Bizard, il a construit l'une de nos belles églises de campagne et il a réussi à obtenir, avec l'aide des influences dont il pouvait et savait disposer, des gouvernements d'Ottawa et de Québec, les subsides qui ont permis la construction du pont qui

relie la petite île à celle de Montréal. A la Pointe-Claire, il apaisa bien des tempêtes locales, paya des dettes qui existaient avant lui, reconstruisit l'église après un incendie, et, à son départ, laissa la paroisse sans un sou de dettes. A son arrivée dans cette paroisse, il y avait un hôtel tout près de l'église. Sans faire beaucoup de bruit, et en y mettant le prix, il acheta l'immeuble, puis le revendit à la commission scolaire. De sorte que, sans avoir l'air d'y toucher, en douze mois, il avait fait de l'hôtel une belle maison d'école, où les bons Frères enseignent les lettres et la morale aux petits garçons de l'endroit.

C'est parce qu'il était ainsi attaché à sa paroisse et à ses oeuvres qu'il retarda longtemps, devenu vieux et malade, à prendre sa retraite. Il disait lui-même qu'il ne se sentait pas le courage de démissionner. Pourtant, l'heure vint où il le fallut. " Sa vie avait été paisible comme celle d'un bon curé de campagne, écrit cet ancien vicaire que nous avons déjà cité. Il voulut la finir dans une tranquillité plus grande encore. Sentant ses forces l'abandonner tout-à-fait, il se retira à Chateauguay sur la terre paternelle. Quelques semaines avant sa mort, on le conduisit à l'Hôpital des Incurables. Et c'est là que le Seigneur est venu chercher son serviteur fidèle. Puisse Dieu lui donner la récompense de ses travaux humbles mais féconds ! "

Selon son désir, le regretté défunt a été inhumé à Chateauguay, dans la vieille église où dorment les cendres de plusieurs des siens, en cette paroisse de son enfance où il était venu passer le soir de sa vie. Le service a été chanté par Mgr Martin, de l'archevêché. Sa Grandeur Mgr Gauthier, qui présidait, a dit quelques mots aux fidèles pour demander des prières.

* * *

M. le curé F.-X. Laberge était donc né à Chateauguay, le 18 novembre 1836. Il allait avoir bientôt 79 ans. Il étudia au Collège de Montréal, où il fut le condisciple de feu le juge Gi-

rouard et de l'ancien curé Jasmin de Beauharnois. Le 19 décembre 1863, Mgr Bourget l'ordonnait prêtre à Montréal. Vicaire à Napierville (1863-1865), à Saint-Roch (1865-1869), puis curé-fondateur de Saint-Hippolyte (1869-1873) et curé de l'Ile-Bizard (1873-1886), il fut enfin nommé curé de la Pointe-Claire en 1886. Il devait y passer un quart de siècle. Il y a deux ans, M. Laberge se retirait à Châteauguay, et il est mort à l'Hôpital des Incurables, après un séjour de quelques semaines, ainsi que nous avons dit, le 25 février 1915. Avec celui de ses anciens vicaires qui nous a fourni quelques notes, nous souhaitons que Dieu lui donne là-haut " la récompense de ses travaux humbles mais féconds ". — E.-J. A.

MGR LATULIPPE ET LA QUESTION DES ECOLES



PRES sept mois de maladie, et au lendemain d'un long voyage au sud des Etats-Unis, Mgr Latulippe, le courageux vicaire-apostolique du Témiscamingue, vient de rentrer dans sa ville épiscopale à Haileybury. A la date du 5 mars, Sa Grandeur a adressé à son clergé et à ses fidèles une très belle lettre pastorale, dans laquelle, ayant offert ses remerciements à Dieu et à tous ceux qui l'ont aidé de leurs prières à l'heure de l'épreuve, elle rappelle le souvenir du doux Pie X et salue l'avènement du Saint-Père Benoît XV. Puis, Mgr l'évêque de Catenna parle ainsi de la question des écoles :

“ Nous ne voulons pas terminer cette lettre sans féliciter les paroisses de nationalités différentes (de notre diocèse) de s'être entendues sur la brûlante question des écoles et d'avoir prouvé ainsi qu'avec un peu d'esprit chrétien et de charité on peut se rencontrer sur les questions les plus épineuses sans sacrifier les intérêts d'aucun.

“ Sans doute, de part et d'autre, vous avez dû faire quelques

sacrifices. Mais la paix ne vaut-elle pas mieux mille fois que les avantages qu'on recherche au risque d'écraser ses frères ? Et ces sacrifices ne sont-ils pas une condition essentielle de la vie commune ? Dès que deux personnes vivent sous le même toit, et de même lorsque plusieurs nationalités demeurent dans un même pays, ne faut-il pas pour être juste et loyal ne pas garder tout l'espace pour soi et songer aussi aux droits et même un peu aux susceptibilités des autres ?

“ Et ces sacrifices sont-ils, après tout, si intolérables ? S'imaginer-t-on réellement que les écoles bilingues bien organisées et bien suivies sont moins efficaces que celles où l'on n'enseigne qu'une seule langue ? Que ceux qui garderaient des doutes sur ce sujet viennent visiter nos écoles et ils se convaincront que nos enfants de langue française et ceux de langue anglaise sont parfaitement en règle avec le programme des études de la province d'Ontario, et que, jusqu'à présent du moins, les rapports officiels, publiés dans les journaux après les examens, ont toujours confirmé la bonne opinion que nous osons exprimer sur l'efficacité de nos écoles où l'on enseigne le français et l'anglais.

“ Qui fera cesser la guerre, non seulement celle qui dévaste l'Europe, mais aussi celle qui mine les forces des catholiques dans la province d'Ontario ? Il y a longtemps que le gouvernement de notre province aurait réglé cette question des écoles, s'il eût trouvé les catholiques unis pour revendiquer les droits des pères de famille blessés dans ce qu'ils ont de plus cher par le trop fameux règlement XVII. ”

Ces graves paroles, si pleines de bon sens, et dont la calme sérénité contraste avec certaine lettre ouverte injuste et tapageuse, publiée récemment, seront lues avec respect par tous les amis du droit et de la vérité.

Mgr Latulippe y ajoute, pour ses ouailles, un appel à la prière, que d'autres voudront entendre.

UNE BONNE HISTOIRE



LLE est du *Petit Journal* et achève de faire le tour de la presse française. Naturellement, c'est le Boche qui écope. Mais, réel ou fictif, le récit est cocasse.

Le voici, sans commentaires :

“ Les tranchées de S... se trouvaient à certains endroits à 60 mètres les unes des autres, si près que tous les soirs nos pioupious entendaient tousser les Boches et vice-versa. Cela durait déjà depuis plus de trois mois et les factionnaires commençaient à se connaître. Anton H..., réserviste d'un régiment allemand, trouvait le temps long. Anton rêvait de Paris! Paris, que le grand état-major leur promettait depuis plus de cinq mois! Paris, où un de ses amis, naturalisé français, tenait une charcuterie! Une charcuterie! Rien que d'y penser, Anton voyait au bout de sa baïonnette une guirlande de saucisses et un immense jambon.

“ Aussi, Anton montait-il sa faction avec mélancolie, et lorsque le *Parisien* L... lui envoya le traditionnel : Bonsoir Boche, ça biche? Anton, qui comprenait et parlait le français, répondit : Che m'ennuille ! — Viens donc chez nous ! cria L... — Bas zi haut! fit Anton. Chaipien enfie de fenir, mais les deux autres vactionnaires ils me ferraient! — Fais-les venir avec toi.—Et Anton se mit à parlementer d'abord avec le factionnaire de gauche, ensuite avec celui de droite, puis il fit signe à L... qu'ils allaient venir tous les trois. — On va déboser nos armes, cria Anton. — Jamais de la vie! cria L..., apportez vos *flingues*.

“ Le soldat L... fut cité à l'ordre du régiment pour avoir, étant sentinelle avancée, fait trois prisonniers armés et les avoir amenés à la tranchée.... Quant à Anton H..., lorsqu'il fut arrivé au camp des prisonniers et qu'on lui demanda s'il voulait écrire à sa famille en Allemagne qu'il était prisonnier, il répondit : — Che suis ba bressé, je brevère égrire à mon gousin le charcutier, à Paris, qu'il m'enfoie des saucisses! — Son voeu fut exaucé !... ”